

Je ne suis pas prêt à admettre que le cabinet comprenne actuellement trop de membres. Leur nombre a augmenté avec les années vu les travaux croissants du gouvernement, et il est maintenant de 26. A mon avis et, je crois, de celui du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), comme rien ne permet de croire que les affaires du gouvernement ne continueront pas d'augmenter avec les années, il est peut-être nécessaire d'accroître le nombre des ministres afin qu'ils puissent s'occuper avec toute l'efficacité voulue des problèmes déjà trop nombreux qui les sollicitent à l'heure actuelle. Étant donné la possibilité d'augmenter le nombre des ministres pour cette raison, comme le très honorable représentant l'a mentionné, nous devons peut-être insérer dans notre structure gouvernementale un régime qui nous permettra d'avoir des ministres au sein du cabinet et d'autres qui assisteront à ses réunions seulement lors de l'étude de questions intéressant directement leur portefeuille. Il ne s'agit pas dans un sens d'un cabinet au sein d'un cabinet, quoique cela se soit produit presque automatiquement d'une manière peut-être pas très efficace, vu les difficultés inhérentes à ce genre de transformation officielle.

Cela signifierait que le cabinet serait moins considérable en soi, un certain nombre de ministres n'en faisant pas partie automatiquement; mais à titre de membres du Conseil privé, ils pourraient être convoqués aux séances du cabinet lorsque des questions intéressant directement leurs ministères respectifs et importantes pour ces derniers seraient à l'étude. C'est devenu la coutume à Westminster.

Au cours du débat du 9 mai qui a précédé la présentation du bill, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a prétendu qu'il serait utile, dans l'examen du projet de loi, que chaque ministre en cause prenne part à la discussion à tour de rôle, pour traiter de la partie de la mesure qui porte directement sur ses attributions ou ses responsabilités. C'est ce que le gouvernement a l'intention de faire. Les ministres touchés par cette réorganisation seront présents, feront des déclarations et répondront aux questions sur les affaires qui ont été ou qui seront placées sous leur juridiction. Cela pourrait peut-être se faire à l'étape de la deuxième lecture, ou encore, si l'on constate que ce serait plus efficace, à l'étape de l'étude au comité, alors que le projet de loi sera étudié article par article, car chaque article portera sur les attributions particulières d'un ministère et le ministre compétent

pourrait alors s'occuper de l'article approprié. Il appartiendra à la Chambre d'en décider.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre sur l'avant-dernier paragraphe de ses remarques. J'ai exprimé l'avis que l'adoption du projet de loi entraînerait un accroissement du nombre des membres du cabinet. Si j'ai bien compris le premier ministre, il a indiqué il y a quelques instants que l'effectif du cabinet n'augmenterait pas pour le moment. Veut-il dire par là que la mesure à l'étude permettrait d'augmenter le nombre des ministres, mais que telle n'est pas l'intention du gouvernement pour le moment?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, on pourrait en accroître le nombre, mais le gouvernement n'envisage pas cela dans cette mesure. Je pourrai peut-être traiter de cette question en détail ou, du moins, mentionner comment le cabinet sera organisé, une fois adoptée la mesure législative. Je devrais peut-être mentionner tout de suite que nous avons un ministre d'État, qui pourrait assumer la direction d'un nouveau ministère éventuel. Il y a aussi des moyens de traiter de ce projet de loi de façon à éviter une augmentation, et je les préciserai au cours de mes remarques.

Outre les nouvelles attributions des ministres qui feront l'objet de ces débats, certaines questions d'ordre général procédant du projet de loi proprement dit et qui sont communes à plusieurs ministères y seront évoquées. Ces questions regardent l'Administration en général et je propose au ministre du Revenu national (M. Benson) de parler à ce sujet au nom du gouvernement autant qu'en son nom propre, car, c'est de lui en effet que relèveront, le Conseil du Trésor, et le ministère du Revenu national. En sa qualité de ministre du Conseil du Trésor, il aura, outre ses présentes fonctions, la charge de l'Administration générale et à mon avis il convient qu'il s'occupe de toutes les questions d'ordre général au fur et à mesure qu'elles sont soulevées au cours des débats.

Il y a toutefois d'autres aspects de la loi que j'aimerais décrire en tant que premier ministre; ce sont ceux qui concernent le pouvoir des ministres dans des domaines où les pouvoirs tendent à se rejoindre. L'exposé détaillé des pouvoirs de chaque ministère, qu'on entendra au cours de ce débat, intéressera sans aucun doute vivement les députés,